



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-six et le 21 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : BENISTANT Agnès à HECTOR France – PENIN Luca à FAVIER Jean-Claude

Secrétaire de séance : BOURG Thierry

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2026-15 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) – Budget annexe Eau et assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2022-44 du 27 juillet 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01^{er} janvier 2023 ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 30 janvier 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement de la Commune de Ventavon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement ;

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Jean-Claude FAVIER

